

ÉDUCATION. Des lycéens se sont transformés en magistrats, avocats, auteurs ou victimes

Des audiences fictives au tribunal de Cou- tances

QUATRE affaires ont été jugées le jeudi 4 avril, avec cette particularité que tous les rôles ont été tenus par des élèves de terminale de lycées de Saint-Lô, Granville et Avranches, en option « droit et grands enjeux du monde contemporain ». Cette action, préparée en amont par M. Declée, juriste assistant au parquet de Coutances, visait à sensibiliser au fonctionnement de la justice.

Avant cette audience, les lycéens ont travaillé avec de vrais dossiers comprenant les procès-verbaux de dépôt de plainte, d'auditions de victimes, de témoins et de la personne poursuivie et des éléments de preuves, comme des copies d'écran de messages sur les réseaux sociaux. Des avocats sont intervenus dans les classes pour préparer les audiences avec les élèves.

Emmanuel Rochard, président du tribunal, a accueilli ces jeunes en leur expliquant à quel point juger une personne est « un acte lourd », même pour les professionnels. Il a expliqué que le formalisme d'une audience permet le respect des libertés. Et il a insisté sur la présomption d'innocence. « En droit, tout le temps que la culpabilité n'est pas établie de manière définitive, la personne est innocente, c'est bien différent des avis qui circulent sur les réseaux. »

Les thèmes retenus pour ces audiences fictives abordent des sujets qui devraient intéresser les lycéens : harcèlement scolaire, agression sexuelle, homicide involontaire lié aux stupéfiants et violences volontaires.

À l'issue de la première affaire, un jeune a été « condamné » à effectuer un travail d'intérêt général pour avoir harcelé un autre élève, en se moquant de son aspect physique. Les réactions des jeunes tournaient autour de la notion de sanction. « Heureusement qu'il n'est pas allé en prison », « un TIG, c'est bien, ça oblige à réfléchir, ça punit sans faire de mal ».

Des vocations vont peut-être trouver leur origine dans ces actions de sensibilisation.

Ch. D.



Les magistrats et avocats de cette audience fictive ont revêtu des robes prêtées par des professionnels.